

CONTRAT D'ABONNEMENT

STATIONS METEO CONNECTEES VINIPOLE SUD BOURGOGNE

Prestation réalisée par : Thomas CANONIER Conseiller Viticole – Aléas climatique – Atténuation CCLIM +33 (0)7 84 56 03 85 thomas.canonier@sl.chambagri.fr	ENTRE : Le VINIPÔLE SUD BOURGOGNE ayant son siège au Lieu dit les Ponceclys – 71960 DAVAYÉ Tél : 06.30.10.32.10 https://www.vinipole-sud-bourgogne.fr Représentée par sa Présidente, Mme. Céline POULIN ET :
---	--

COORDONNEES (à compléter)

Nom - Prénom * : à titre personnel

Pour la Société * :

Adresse :

Commune * : Code Postal :

Tel. : Port * :

Email * :

N° SIRET * :

** Champs obligatoires*

CONTENU DE LA PRESTATION

S'abonne au réseau de station météo et je choisis l'option suivante (cocher la case) :

Je m'abonne au réseau de stations météo du Vinipôle Sud Bourgogne pour **280 € HT / an** par exploitation. (Chèque à faire à l'ordre du Vinipôle Sud Bourgogne. Pour un virement, me contacter)

Les personnes de mon exploitation qui pourront se connecter à mon compte sont (à compléter) :

Nom - Prénom	Fonction dans l'exploitation (associé, salarié...)	Adresse mail	N° Portable

J'ai noté que les conditions d'utilisation du réseau sont les suivantes :

Je m'engage à ne consulter de manière régulière que les stations qui correspondent directement aux parcelles que j'exploite* et à ne pas divulguer à des personnes extérieures à mon exploitation mes identifiants de connexion ainsi que les données obtenues sur le portail de la SAS SENCROP.

Afin de garantir la qualité du service pour les utilisateurs du réseau, je préviendrai, dès que je constaterai un dysfonctionnement (dégradation visuelle d'une station, absence de données ou données irréalistes sur une station...), le service d'assistance téléphonique SENCROP (tél : 03 60 86 00 76 – mail : support@sencrop.com)

Si une des stations météo du réseau est située sur une de mes parcelles ou à son voisinage immédiat, je m'engage à vérifier, lors de mes passages habituels dans mes parcelles, de son bon état (absence d'obstacle à l'écoulement de l'eau dans le cône du pluviomètre et maintien de la verticalité du mat grâce au niveau à bulle).

Durée de validité : année 2023

Modalités de règlement : Paiement à la réception de la facture

Fait à Davayé, le 2023,

à retourner signé au Vinipôle Sud Bourgogne, Lieu dit les Poncétys – 71960 DAVAYÉ, – soit par mail : olivia.troly@sl.chambagri.fr

<p>Pour la Présidente et par délégation,</p> <p>Benjamin ALBAN</p>	<p>Le client,</p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'exécution et des conditions générales de ventes</p> <p style="text-align: center;">Le</p> <p style="text-align: center;">(signature précédée de la mention « Bon pour accord »)</p>
---	--

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les prestations sont réalisées dans le respect du code d'éthique de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire sur lequel se base le Vinipôle et des règles applicables en vigueur. Le code d'éthique est consultable sur le site internet <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/saone-et-loire/> et peut être envoyé au client à sa demande. Le conseiller qui délivre cette prestation s'engage à respecter les règles de confidentialité.

- Le Vinipôle Sud Bourgogne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Le Vinipôle Sud Bourgogne n'étant tenu, de convention expresse, qu'à une obligation de moyens, elle ne saurait assumer la responsabilité d'un refus ou d'un avis défavorable délivré par tout organisme public ou privé (administration, banque...) concernant une décision attendue par le client et dans la perspective de laquelle ce dernier a précisément sollicité l'accomplissement de la présente prestation. Dans ce cas, le client ne pourra se prévaloir d'un défaut de conseil.
- Nos bases de données sont déclarées à la CNIL. Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.
- Les conseils seront formulés sur la base des informations communiquées par le client. Aucune information le concernant ne sera collectée à son insu, ni diffusée à des tiers sans son autorisation préalable. Tout en préservant l'anonymat des données, et dans le cadre d'accords entre organismes, les résultats pourront toutefois être communiqués et utilisés à l'appui d'études collectives ultérieures.
- Le client s'engage à fournir au Vinipôle Sud Bourgogne l'ensemble des éléments et documents nécessaires à l'instruction de la demande et/ou sollicités par le conseiller.
- Si, au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours ou heures supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le client par écrit. Si accord du client, un avenant au contrat de prestation est signé entre les deux parties.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera réglé par la juridiction compétente.

CONDITIONS DE RESILIATION

- Le contrat de prestation peut être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception à la diligence de l'une ou l'autre des parties dans les 7 jours à compter de la signature de la prestation, et cela sans frais dans la mesure où la prestation n'est pas démarrée. Si la prestation est commencée, celle-ci sera facturée au prorata du travail déjà réalisé.
- Tous manquements de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.
- Le présent contrat est valable à compter de sa signature et jusqu'au terme de la prestation.

CONDITIONS DE REGLEMENT

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables sous 30 jours à réception de la facture. Il n'est consenti ni rabais ni ristourne.
- Toute méconnaissance du délai de paiement susvisé entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation d'un intérêt de retard au taux d'intérêt légal ; cet intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance contractuelle du règlement.
- Le règlement peut se faire, soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du Vinipôle Sud Bourgogne, soit par virement bancaire sur le numéro de compte mentionné sur la facture.